



## ANALYSE DES RISQUES ATEX ET RÉDACTION DU DRPCE

Durée : en fonction des besoins de l'établissement

Modalité pédagogique : Présentiel

Public : Responsable de secteur et personnel de maintenance où une ATEX peut être présente - Ingénieur responsable des travaux neufs - SSE et toute personne chargée d'appliquer la

règlementation européenne ATEX et le code du travail dans les industries - Rédacteurs du DRPCE – Rédacteurs de consignes spécifiques et responsables de leur mise en application.

Prérequis : Être déjà initié aux risques ATEX

 Tarif

 Programmation

[Nous consulter](#) / 05 63 40 50 60

### Objectifs

Dans l'objectif de prévenir et maîtriser les risques d'inflammation, voire des explosions dans les installations industrielles, l'évaluation des risques ATEX doit déterminer les mesures techniques et/ou organisationnelles, appropriées à l'installation et à son utilisation.

*En accord avec l'article R4227-44 du code du travail, ces mesures doivent par ordre de priorité*



Empêcher ou minimiser par son étendue, sa localisation et/ou sa fréquence, la formation d'une ATEX



Éviter l'inflammation des zones ATEX non maîtrisées



Atténuer les effets d'une inflammation ou d'une explosion dans l'intérêt de la santé et la sécurité des travailleurs ainsi que pour le maintien de l'outil de travail.

### Contenu de la mission

- Module 1 : détermination du zonage ATEX

Localisation et identification des risques potentiels d'explosion.

Analyse :

- ↳ Substances inflammables utilisées et leurs caractéristiques physico-chimiques (Point Eclair, LIE, LES, EMI, CMI, TAI...)
- ↳ Phénomène physique générant ou pouvant générer des sources de dégagement
- ↳ Évaluation du degré de dégagement de ces sources,
- ↳ Définition des Zones ATEX : type (0, 1, 2, 20, 21, 22) et de leur étendue.

- Module 2 : **Analyse des moyens de maîtrise réduisant le zonage**

- ↳ Définir les moyens techniques et organisationnels permettant de réduire, déclasser, déplacer ou supprimer les zones ATEX initialement présentes, et donc de réduire au maximum en volume et en nombre les zones.

- Module 3 : analyse du risque sur les zones ATEX résiduelles

- ↳ Détermination des moyens de prévention et de protection permettant de rendre le risque acceptable pour le personnel et l'installation (conformité directive européenne).



- Module 4 : conformités des appareils en zones ATEX résiduelles
  - ↳ Vérification de la conformité des appareils électriques et non électrique en zone ATEX, en fonction des substances inflammables utilisées et du type de la zone concernée.

➤ Module 5 : élaboration ou actualisation du Document Relatif à la Protection Contre les Explosions (Le DRPCE est le document à joindre au Document Unique d'Évaluation des Risques)  
C'est le document recevable par l'administration, il doit comporter les informations appropriées relatives au respect de la sécurité et des obligations légales. Il ne peut être réalisé qu'après une analyse d'évaluation et de maîtrise de risque. Ce document doit être réalisé avant la mise en route des installations et révisé lorsque des modifications, des extensions ou des transformations sont apportées notamment aux lieux, aux substances inflammables, aux installations, aux équipements de travail ou à l'organisation du travail.

- ↳ Inventaire des produits et des process d'utilisation des produits.
- ↳ Zonage.
- ↳ Adéquation matériels / zones.
- ↳ Consignes, Organisation (instructions et autorisations de travail).
- ↳ La mise en place obligatoire du DRPCE a pour but d'atteindre l'objectif de la réglementation en ce qui concerne la protection des travailleurs :
- ↳ Empêcher la formation d'une atmosphère explosive

Sinon

- ↳ Éviter son inflammation (Adéquation matériel, zone...)

Et

- ↳ Réduire les effets nuisibles de toutes explosions potentielles (effet de souffle, flammes...)
- ↳ Ces trois étapes doivent être complétées par des mesures organisationnelles et techniques :
- ↳ Formation du personnel.
- ↳ Consignes et instructions de travail écrites.
- ↳ Organisation adaptée du travail dans les zones ATEX.

## Pédagogie

### Méthode

- Analyse de toutes les fiches de données sécurité de l'établissement et des procédés utilisés pour l'utilisation des produits.
- Analyse des postes de travail et des différentes phases de mise en œuvre des produits concernés par l'ATEX.
- Analyse des postes de travail et des différentes phases de mise en œuvre des produits, ou substances générées pouvant créer une ATEX.
- Détermination de la grille de criticité (fréquence – gravité).
- Identification des sources d'inflammation en zones ATEX résiduelles.
- Analyse des conséquences d'une inflammation ou d'une explosion sur le personnel ou l'environnement.
- Inventaire des matériels et appareils utilisés en zones ATEX résiduelles.
- Vérification des notices, du marquage et de la certification ATEX de ces matériels et appareils.
- Vérification de l'adéquation des appareils électriques utilisés en zone ATEX : conformité, état, respect du mode de protection, suivi de la maintenance.
- Analyse de risque des appareils non électriques et non certifiés ATEX.
- Étude complète de vos process
- Caractéristiques des produits en étudiant les fiches de données sécurité de tous vos produits
- Étude de vos dossiers techniques (installations, matériels...)
- Retour d'expérience (analyse des incidents, accidents...)
- Identification des sources de dégagement.
- Identification du degré de dégagement.
- Mise en place du zonage.
- Identification des sources d'inflammation.
- Vérification de l'adéquation matériels/zones.



- Proposition de mise en place de mesures de prévention et de protection.
- Plan de maintenance et de la formation du personnel
- Proposition d'un plan d'actions.
- Rédaction du DRPCE

### Outils

- ✓ Document ATEX de l'établissement
- ✓ Salle de cours
- ✓ Vidéoprojecteur

### Validation des acquis et documents délivrés à l'issue de la mission

Cette étude d'évaluation du risque ATEX se fait à partir d'une collaboration étroite entre notre expert technique et les Référénts ATEX de l'entreprise. À la fin de la visite du site, une réunion de clôture présentera les observations de notre Conseiller Technique. Une trame de DRPCE avec (proposition de plan d'actions) est remise aux responsables, par la suite.

### Le + FORMAFRANCE

Votre Conseiller Technique se tient à votre disposition gratuitement toute l'année afin de répondre à vos questions via [assistance@formafrance.fr](mailto:assistance@formafrance.fr)

### Accessibilité aux personnes en situation de handicap

#### Accessibilité physique

- ✓ En INTRA : l'accès à vos personnels en situation de handicap est sous votre responsabilité

#### Accessibilité pédagogique

- ✓ Pratique : nos programmes sont adaptables selon le handicap – nous consulter
- ✓ Théorie : certains handicaps nécessitent la présence d'un accompagnateur -nous consulter pour l'option tarifaire à prévoir

Nous avertir en amont de la formation afin de prévoir les adaptations nécessaires.

### Informations pratiques

Encadrement : Conseiller technique